



Revue de votre admissibilité à l'aide complémentaire « Extra Help » pour le paiement des frais d'un programme Medicare de remboursement des médicaments délivrés sur ordonnance : ce que vous devez savoir

Table des matières

Quand la Sécurité Sociale effectuera-t-elle cette revue ?	1
Comment la Sécurité Sociale me contactera-t-elle ?	1
Et si j'ai besoin d'aide pour remplir ce formulaire ?	2
Quel type de rectification sera apporté à ma prestation « Extra Help » ?	2
Que se passera-t-il si je ne renvoie pas le formulaire de revue ?	2
Comment serai-je informé(e) de la décision prise par la Sécurité Sociale suite à la revue ?	2
Comment puis-je obtenir des renseignements supplémentaires ?	2
Contactez Social Security	2

Si vous recevez la prestation d'aide complémentaire « Extra Help » pour le paiement des frais d'un programme Medicare de remboursement des médicaments délivrés sur ordonnance, la Sécurité Sociale pourrait vous contacter périodiquement pour revoir votre statut. Cette revue permet de s'assurer que vous êtes toujours admissible à l'aide « Extra Help » et que vous continuez à recevoir toutes les prestations auxquelles vous avez droit.

Si vous n'êtes pas sélectionné(e) pour une revue, le montant de la prestation « Extra Help » que vous recevez demeurera inchangé.

Quand la Sécurité Sociale effectuera-t-elle cette revue ?

Les revues ont lieu tous les ans, généralement à la fin du mois d'août.

Comment la Sécurité Sociale me contactera-t-elle ?

Nous vous enverrons un formulaire à remplir intitulé *Social Security Administration Review of Your Eligibility for Extra Help (Revue de l'Administration de la Sécurité Sociale de votre admissibilité à Extra Help)* (SSA-1026). Vous disposerez de 30 jours pour remplir ce formulaire et nous le renvoyer. Toutes les rectifications nécessaires de la prestation « Extra Help » prendront effet au mois de

janvier de l'année suivante. Par exemple, si nous vous envoyons un formulaire de revue en août 2015 et si vous nous le renvoyez dans les 30 jours, toute rectification nécessaire à apporter à votre prestation « Extra Help » prendra effet en janvier 2016.

Et si j'ai besoin d'aide pour remplir ce formulaire ?

Les membres de la famille, les personnes soignantes et d'autres tiers peuvent vous aider à remplir le formulaire. La Sécurité Sociale peut vous aider à répondre à vos questions. Il vous suffit de composer le **1-800-772-1213** pour nous joindre. Si vous êtes sourd(e) ou malentendant(e), veuillez composer notre numéro ATS, **1-800-325-0778**. Vous pouvez également vous rendre au bureau local de la Sécurité Sociale pour demander de l'aide.

Quel type de rectification sera apporté à ma prestation « Extra Help » ?

L'une des rectifications suivantes :

- aucun changement dans le montant de la prestation « Extra Help » que vous recevez ;
- une augmentation du montant de la prestation « Extra Help » que vous recevez ;
- une diminution du montant de la prestation « Extra Help » que vous recevez ;
- la suppression de votre prestation « Extra Help ».

Que se passera-t-il si je ne renvoie pas le formulaire de revue ?

Votre prestation « Extra Help » sera supprimée au mois de janvier de l'année suivante.

Comment serai-je informé(e) de la décision prise par la Sécurité Sociale suite à la revue ?

La Sécurité Sociale vous enverra une lettre vous expliquant la décision que nous aurons prise. Si vous pensez que cette décision n'est

pas appropriée, vous avez le droit d'en appeler. La lettre vous expliquera également vos droits d'appel.

Comment puis-je obtenir des renseignements supplémentaires ?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'aide complémentaire « Extra Help » pour le paiement des frais d'un programme Medicare de remboursement des médicaments délivrés sur ordonnance, ou des informations d'ordre général sur la Sécurité Sociale, consultez www.socialsecurity.gov ou contactez la Sécurité Sociale en composant le **1-800-772-1213** (ATS : **1-800-325-0778**). Si vous appelez parce que vous avez des questions à propos d'une lettre que vous avez reçue, veuillez vous munir de cette lettre. Cela nous aidera à répondre à vos questions.

Pour en savoir plus sur les programmes Medicare de remboursement des médicaments délivrés sur ordonnance, consultez www.medicare.gov ou composez **1-800-MEDICARE (1-800-633-4227 ;** ATS : **1-877-486-2048**).

Contactez Social Security

Il y a plusieurs façons de contacter Social Security, y compris en ligne, par téléphone ou en personne. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous servir. Depuis plus de 80 ans, Social Security aide à assurer le présent et l'avenir de millions de personnes en fournissant des prestations et une protection financière.

Visitez notre site Web

La façon la plus facile de traiter toute question liée à Social Security à partir de n'importe où et à n'importe quel moment est de visiter www.socialsecurity.gov. À partir du site, vous pouvez :

- créer un compte *my* Social Security pour consulter votre *Social Security Statement* (relevé de sécurité sociale), vérifier votre revenu, imprimer une lettre de vérification des prestations, modifier vos informations

de dépôt direct, faire une demande de remplacement de carte Medicare, obtenir un formulaire SSA-1099/1042S de rechange, et plus encore ;

- faire une demande d'Extra Help (aide supplémentaire) pour couvrir les coûts du régime de médicaments d'ordonnance de Medicare ;
- faire une demande de prestations de retraite, d'invalidité et d'inscription à Medicare ;
- trouver des exemplaires de nos publications ;
- obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes ;
- et plus encore !

Certains de ces services ne sont offerts qu'en anglais. Visitez notre portail multilingue pour obtenir des informations en Français. Nous fournissons des services d'interprétariat gratuits pour vous aider à traiter vos affaires liées à la sécurité sociale. Ces services d'interprétariat sont disponibles, que vous nous parliez au téléphone ou que vous vous présentiez à nos bureaux.

Appelez-nous

Si vous n'avez pas accès à Internet, nous offrons de nombreux services par téléphone, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Appelez-nous en composant sans frais le **1-800-772-1213** ou notre numéro ATS au **1-800-325-0778**, si vous êtes sourd ou malentendant.

Si vous devez parler à quelqu'un, nous pouvons répondre à vos appels de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Nous vous demandons d'être patient pendant les périodes occupées, car vous pourriez connaître un taux plus élevé que la normale de signal de ligne occupée et des temps de mise en attente plus longs avant de nous parler. Nous sommes heureux de vous servir.



Securing today
and tomorrow

Revue de votre admissibilité à l'aide complémentaire « Extra Help » pour le paiement des frais d'un programme Medicare de remboursement des médicaments délivrés sur ordonnance : ce que vous devez savoir
Review of Your Eligibility for Extra Help With Medicare Prescription Drug Plan Costs: Some Things You Should Know (French)
Produced and published at U.S. taxpayer expense
Produit et publié aux frais du contribuable américain